

AR Prefecture

006-210600540-20210916-0982021-DE
Reçu le 17/09/2021
Publié le 17/09/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 098/2021

OBJET : Administration Générale : Attribution d'une aide financière unique pour la mise en œuvre du Bus Itinérant France Service – PIMMS.

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de septembre à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / / Thierry VISSIAN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / / Bouabdallah LAFTAS / Stephen VIALE / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

ABSENTE : Gracienne DODAIN

ABSENTS REPRESENTES : Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par BIANCHI Romain, Sandrine GUGLIELMINO par Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'accord de mise en service du Bus Itinérant sur la commune de Drap,

Considérant la labélisation de la Préfecture des Alpes-Maritimes,

Considérant la nécessité de proposer aux administrés et aux usagers la proximité des services publics,

Où cet exposé, le **Conseil municipal décide à l'unanimité** :

-d'autoriser le Maire, ou son représentant, à attribuer une aide financière unique et exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (mille euros) à l'Association PIMMS, en charge de la mise en œuvre du dispositif sur le territoire.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

**Présents : 23 Votants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 3 Pour : 26 Contre :
Abstentions :**

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI



**Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/09/2021
et publication en mairie le : 20/09/2021**